

Note de cadrage de la conférence sur la loi de L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) Royaume du Maroc REMESS Février 2016

Introduction :

Depuis le 19^{ème} siècle les fondateurs de la pensée de l'ESS ont privilégié le dialogue et la négociation avec les partenaires publics et privé afin d'identifier les voies et les moyens pour répondre correctement aux attentes des populations et à la recherche d'une justice économique et sociale pour tous.

S'agissant d'une réflexion volontariste, il est nécessaire de rappeler que les différentes politiques de régulation qui ont été engagées par l'Etat ont longtemps privilégié des programmes caritatifs et des actions d'assistanat au détriment d'alternatives capables de donner une certaine autonomie économique aux populations dans le besoin. .

Ce débat a connu des fluctuations et un va et vient entre acteurs engagés afin d'influencer les choix nationaux et territoriaux dans ce domaine.

A cet effet, plusieurs tentatives ont été enregistrées en donnant lieu à des versions successives des politiques de l'ESS qui sont déclinées en modèles organisationnels, peu adaptés, de quelques entreprises de l'ESS notamment les coopératives, les associations et les mutuelles.

Sur le plan international ; Il a été constaté que la naissance et la promulgation des lois dans le domaine de l'ESS ont souvent été l'émanation d'une consultation multi acteurs. Chaque pays a fait ses choix selon son niveau d'ouverture et ses pratiques démocratiques dans son territoire. D'une manière générale, l'ESS a évolué selon les lieux et les temps tout en ayant le souci de répondre à une réalité locale. L'Amérique latine a connu une dynamique différente de celle de l'Europe car ses mouvements paysans et ouvriers ont été basculés par des événements politiques dictatoriaux d'un ordre tout à fait particulier.

Les bonnes expériences ont toujours retenu dans la démarche juridique le substrat des valeurs universelles tel qu'elles sont définies par les différentes écoles de cette économie .Elles ont centré leurs efforts sur le contexte local concerné et la problématique de développement posée.

La transposition aveugle des recettes, toutes faites en la matière, semble être une chose à éviter car le contexte de chaque pays est différent et la réalité locale exige des adaptations qui doivent être recevables et réalistes.

Dans cette perspective et suite à l'effort louable du Ministère de l'Artisanat et de l'ESS, le REMESS compte engager une action contributive pour soutenir, dans le bon sens, le chantier national relatif à la loi de l'ESS. Les assises nationales de l'ESS organisées le mois de novembre 2016 à Skhirat par ce ministère ont donné l'ouverture officielle de ce chantier. Elles ont provoqué une large interrogation en direction de la société civile, des experts internationaux et nationaux et des opérateurs des autres pays amis et ce dans le but de réunir les meilleures propositions pour en faire une loi selon les règles de l'art ; qui doit désormais régir ce domaine et réduire les ambiguïtés qui l'entourent actuellement.

L'expérience relative à la nouvelle loi des coopérative aux Maroc, a montré que la concertation souhaitée n'a pas été observée comme il se doit .Pour cette raison cette nouvelle loi fait, jusqu'à ce jour, l'objet de critique.

Le présent exercice doit être conduit avec beaucoup de prudence et l'avis unilatéral des pouvoirs publics ne pourrait jamais assurer le succès recherché dans ce chantier .Cependant la concertation est de mise et elle doit continuer d'une manière sincère avec les acteurs concernés.

S'agissant d'une économie susceptible d'apporter les réponses à une séries de crises qui frappent particulièrement les jeunes et les zones sous équipées ; les pouvoirs publics marocains ont décidé de faire

des alternatives de l'ESS un choix politique soutenu d'une manière intersectorielle raisonnable et avec une déclinaison territoriale intégrée.

Devant cette volonté politique et assumant sa responsabilité citoyenne la société civile, par la présente manifestation, a voulu se donner l'occasion pour s'exprimer sur le contour que doit prendre cette loi et sur son impact par rapport à ce domaine.

Pour ce faire, le REMESS organise le 13 Février 2016 une conférence sur la loi de l'ESS à laquelle prendront part plus de 150 participants de toutes les parties concernées notamment les associations, les syndicats, les unions des coopératives et des mutuelles, des fondations, des ONG internationales, les agences publiques et semi publics, les ministères et les universités.

Il s'agit d'une grande réunion de travail pour se poser toute une série de questions. L'encadrement sera assuré par une expertise nationale et internationale. A la clef un mémorandum sera élaboré et remis aux instances publiques en charge de ce dossier. Le but recherché est de faire contribuer d'une manière solennelle la société civile à ce grand chantier.

Questionnement sur le contour de la loi :

Les travaux de la journée en question constitueront un espace de débat permettant à chacun de s'exprimer sur un ensemble de sujets et ce à partir de sa position de personne engagée, d'expert, d'opérateur, de citoyen, de politique ou de militant.

Après un état des lieux des coopératives, des associations, des mutuelles et des structures assimilées à des entreprises de l'ESS (Fondation...) il travaux doivent s'articuler sur comment le projet de loi pourrait contenir les éléments suivants :

- Présenter le contexte et le positionnement de l'ESS par rapport aux attendus politiques et économiques du pays notamment la suite à réserver à la régionalisation et à la déconcentration ;
- Diagnostiquer les challenges et opportunités légales, institutionnelles, réglementaires ;
- Définir et délimiter le domaine de l'ESS,
- Définir le mode de financement des entreprises de l'ESS,
- Définition des politiques territoriales en matière de l'ESS,
- Identifier un dispositif adapté pour la protection sociale des actifs dans l'ESS,
- Définir les organisations et les structures qui représentent l'ESS et sont en charge de sa promotion au niveau national, régional et territorial (exemple :le conseil supérieur, la chambre marocaine de l'ESS et les chambres régionaux etc..).
- Identifier les voies et les moyens appropriés de l'ESS pour promouvoir l'insertion des jeunes et des femmes ;

Les éléments de cadrage de la loi :

Il est entendu que la confection d'une loi constitue un exercice qui doit tenir compte de plusieurs éléments environnementaux et contextuels pour lui garantir une projection et un pronostic fonctionnel à long terme.

Pour cette raison il faut tenir compte de ce qui suit :

- Les définitions universelles se rapportant à l'ESS,
- Les valeurs recherchées dans les Alternatives de l'ESS,
- La dimension justice et de droit des citoyens sur le plan économique et social,
- Les conventions internationales,
- Le contexte géopolitique du pays,
- La politique d'intégration régionale par rapport au continent Africain et méditerranéen,
- L'observation du cadre socioculturel de la population et ses traditions de cohésion et de solidarité,

- Les plans de développement sectoriel engagés à moyen et à long terme par le pays,
- Les outils étatiques de régulations et de compensation.

Aussi, cet exercice juridique doit harmoniser sa perspective avec les lois en cours à savoir la loi concernant la banque participative et la finance islamique et aussi celles qui réglementent les associations, les coopératives et les mutuelles.

Le déroulé de la journée :

Devant un parterre de 150 participants représentant toutes les parties concernées et avec une journée de travail un certain nombre de précautions est nécessaire pour capter la contribution de chacun. Il est prévu un encadrement et une animation autogérés par le REMESS.

A cet effet le déroulé des travaux aura quatre temps :

1. Un temps pour le mot politique/les pouvoirs public ;
2. Un temps pour le partage et pour le débat/expertise nationale et internationale ;
3. Un temps pour la production d'idées/travaux en ateliers ;
4. Et un temps pour la restitution/ recommandations.

La composition du parterre participant :

Les invités à cette rencontre sont choisis selon leur niveau d'implication dans ce chantier et selon leur position par rapport à l'ESS .Le parterre sera composé des 150 représentants :

Des pouvoirs publics (Ministère de l'Artisanat et de l'ESS ; le Ministère de l'économie et des finances ; le Ministère de la solidarité, de la famille et du développement social ; l'ADS ; ODCO ; JAIDA /CDG ; l'Entraide Nationale ; les Agences de développement régionales).

Des associations et des réseaux associatifs (REMESS et partenaires).

Association Marocaine des présidents des communes.

Ministère de l'Intérieur (la DGCL).

Les chambres professionnelles (Artisanat, commerce et industrie, agriculture, pêche..).

Les universités (Mohammedia, Rabat ; Marrakech..).

Les associations et réseaux,

Des experts.

Les organes d'organisation :

La conférence sera conduite par une organisation comportant :

-Un comité de pilotage (deux membres CA et un permanent du REMESS, consultant principal) ;

-Un comité scientifique présidé par le consultant principal (hommes ressources et experts nationaux et internationaux) dont la mission :

- ✓ Validation des interventions ;
- ✓ L'élaboration des rapports des séances et des ateliers ;
- ✓ La restitution ;
- ✓ La rédaction de la déclaration finale ;
- ✓ La rédaction du communiqué de presse.

A la fin de la conférence un comité de rédaction du mémorandum sera conduit par le comité de pilotage pour définir les modalités de suivi et assurer les mesures à entreprendre. Egalement un point de presse sera organisé pour présenter l'avis et les résultats de la consultation sur la loi de l'ESS.